

Extrait du registre des délibérations du  
conseil municipal de la commune de  
**LA BATHIE**  
Séance du 13 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la SAVOIE

<b>Date de la convocation :</b> 06 décembre 2024 <b>Date d'affichage :</b> 06 décembre 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14 Nombre de votants : 18
<b>OBJET : Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances, pour l'année 2025</b>

L'an deux mille vingt-quatre vendredi 13 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

**Présents :** Mmes Sabrina BARBERO, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY (arrivé à 19h28), Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET, Laurent SADY.

**Absents :** Mmes Jeannine CHAPUIS (procuration à Mme Sylviane ETAIX), Gaëlle CLERY, Marie-Danielle DURAND (procuration à M. Jean-Pierre ANDRE, Corinne PAYOT (procuration à M. pascal BOUVIER).  
M. Olivier Michel (procuration à M. Michel MONTET).

*Madame Céline LEGER a été élue secrétaire de séance.*

*Vu l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,*

*Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021, autorisant le Président du Cdg73 à signer le marché avec le groupement SOFAXIS / CNP,*

*Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 27 novembre 2024, autorisant le Président du Cdg73 à signer l'avenant n°3 au marché d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires,*

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans.

Par délibération du 05 novembre 2021, la commune ou l'établissement public a adhéré au contrat d'assurance groupe précité.

Par lettre du 24 octobre 2024, le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9% demandée par l'assureur pour l'année 2025, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe, du fait d'une augmentation significative de l'absentéisme.

Il est précisé que cette hausse des cotisations n'impactera que la dernière année du contrat en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

**Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**

- **Risques garantis** : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
  - **Conditions** : avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,23 % de la masse salariale assurée
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2025,
  - **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

**VOTE POUR : 18**

**VOTE CONTRE : 0**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20241213-D09\_CM\_13\_12\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Jean-Pierre ANDRE

